

# Restauration

Guide de recommandations | Petit patrimoine

MATÉRIAUX - IMPLANTATION - VOLUMES - MENUISERIES - COULEURS FLAMANDES - DETAILS - ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENTS



*Caractéristiques Architecturales du petit Patrimoine  
& manière de le restaurer*

# Caractéristiques Architecturales du petit Patrimoine & manière de le restaurer

## Sommaire

Restauration du petit patrimoine : ■ p.3-5  
(législation, principes généraux, partenaires)

Le petit patrimoine lié au quotidien ■ p.6-9  
(fours à pain, niches à chien, pigeonniers, éléments de cheminements, murets, grilles d'entrée et pilastres, micro patrimoine)

Le petit patrimoine lié aux activités agricoles ■ p.10-11  
(granges, chartils, barrières tournantes)

Le petit patrimoine lié à l'eau ■ p.12  
(citernes, puits)

Le petit patrimoine religieux ■ p.13-14  
(chapelles, calvaires, chapelles d'arbres)

Adresses utiles, bibliographie ■ p.15

## Editorial

De nombreux petits édifices ponctuent la campagne de Flandre. Ils témoignent des activités économique, sociale et culturelle du quotidien. Ce patrimoine recouvre des domaines aussi différents que complémentaires et constitue des racines de l'identité culturelle d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Le petit patrimoine bâti rassemble des richesses architecturales souvent délaissées, qui ne sont pas classées comme monuments historiques. Cependant, il rythme le paysage, met en évidence certaines particularités locales.

Ce guide a, avant tout, vocation à faire découvrir ou redécouvrir la richesse et la diversité de notre patrimoine rural. Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif, tant ce patrimoine est riche et varié. La notion de petit patrimoine est extrêmement difficile à délimiter, elle est fonction du regard et de la sensibilité de chacun.

L'ambition de cette publication est également de vous guider dans vos démarches de restauration car notre petit patrimoine est souvent menacé. Faute d'entretien et d'informations, un certain nombre d'éléments ont déjà disparu. Il faut prendre conscience qu'il constitue un outil de valori-

sation de  
et une richesse pour les générations futures.  
Dans sa volonté de connaissance et de sauvegarde du petit patrimoine, le Pays des Moulins de Flandre a également entrepris un recensement de celui-ci sur son territoire d'intervention.

**Jean Pierre Decool :**

Président du Pays des Moulins de Flandre

**Michel Decool :** Vice Président

chargé de l'environnement et du développement durable

**René Kerckhove :**

vice président chargé du Tourisme

**Jean Pierre Varlet :**

Vice président chargé de la Culture

**François Ryckelynck :**

Responsable du groupe de travail environnement



**Avant de vous présenter un certain nombre d'éléments de notre petit patrimoine, il nous semble utile de rappeler les principes généraux et les précautions à prendre avant d'entreprendre des travaux de restauration ainsi que la législation en vigueur et les organismes qui peuvent vous conseiller et vous aider dans vos projets.**

## ■ Principes généraux et précautions pour entreprendre une restauration

### Observer l'édifice et son environnement

L'observation de l'édifice est fort utile car elle permet d'éviter les erreurs lors de la restauration.

- Effectuez un relevé le plus précis possible du bâtiment (dimensions, plans ...)
- Essayez de recueillir le plus d'informations possibles sur l'édifice : archives municipales, départementales, cadastres, photographies anciennes, mémoire des anciens du village ...
- Allez observer dans le voisinage d'autres édifices de même type que le vôtre.
- Prenez des photographies des différentes faces du bâtiment ainsi que des petits éléments architecturaux qui se trouvent sur celui-ci.
- Identifiez les matériaux.

Ces démarches vous permettront de vous faire une idée plus précise de la physionomie du bâtiment lors de sa construction et des changements dont il a pu faire l'objet.

### Ne pas confondre restauration et reconstruction

Les travaux doivent se limiter au strict minimum : une restauration n'est pas une reconstruction. Il s'agit de remettre en état dans le respect du bâti d'origine. Pour ce faire, et dans la mesure du possible, les matériaux anciens doivent être laissés en place ou en cas d'impossibilité remplacés par des matériaux de même type.

### Prendre contact avec des professionnels

Les conseils de professionnels sont indispensables pour mettre en œuvre votre projet. Il est préférable de consulter des spécialistes avant toute intervention afin de ne pas commettre d'erreurs qui pourraient parfois se révéler irréversibles. Le programme des travaux doit donc être établi avec des personnes compétentes : architectes, maîtres d'œuvre, artisans.

### Penser à l'avenir

Une restauration n'est jamais définitive, un jour ou l'autre il faudra la reprendre. Dans cette optique, il est important de constituer un dossier dans lequel on archivera les traces des travaux effectués :

- Essayez de faire un relevé détaillé des travaux effectués.
- Faites des photographies avant, pendant et après les travaux.
- Conservez les devis et factures des entreprises et d'achat de matériaux.



## ■ L'aspect juridique de la restauration : les demandes d'autorisations

Avant d'entreprendre les travaux, il convient de connaître les contraintes publiques ou privées pesant sur l'édifice ainsi que les règles d'urbanisme en vigueur afin de solliciter les autorisations nécessaires.

Pour cela, votre interlocuteur privilégié sera la mairie du lieu où se situe le bâtiment à restaurer.

### Le permis de construire

Il est obligatoire :

- pour toute nouvelle construction
- pour les travaux réalisés sur des constructions existantes, s'il y a changement de destination et/ou modification de l'aspect extérieur, des volumes, ou création de niveaux supplémentaires.

Le permis de construire, signé par le maire, est valable 2 ans.

### La déclaration préalable

Certains travaux sont exemptés de permis de construire mais soumis au régime de la déclaration préalable :

- Modification limitée de l'aspect extérieur du bâtiment existant (pose de nouvelles huisseries, changement de badigeons ou de couleurs, réfection totale de la toiture...).
- Construction d'un bâtiment dont la surface hors d'œuvre brute est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>.
- Pose d'une clôture.

### Le permis de démolir

Il est à demander pour toute démolition, qu'elle soit partielle ou totale, selon les règles applicables dans la commune.

# Les organismes qui peuvent vous aider

De nombreux organismes peuvent vous aider à établir votre projet de restauration.  
Nous vous présentons ici une liste de quelques organismes ; toutefois, celle-ci ne prétend pas être exhaustive.

## ■ Les organismes qui peuvent vous conseiller dans vos projets de restauration



### **Le CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement)**

Le CAUE est un organisme d'utilité publique créé en 1977. Il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. C'est un organisme départemental, indépendant et neutre, d'information, de conseil et de formation. Il est un outil d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.



### **AGUR - Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre - Dunkerque**

Organisme créé dès 1972 par la volonté des collectivités territoriales et de l'état. L'AGUR établit avec les collectivités les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale). Elle renseigne, conseille les particuliers sur l'application des règles d'urbanisme édictées dans votre commune.

### **L'association Maisons Paysannes de France**

Association nationale fondée en 1965 et reconnue d'utilité publique en 1985, elle œuvre pour la connaissance et la mise en valeur du patrimoine bâti et de son environnement. Les membres de Maisons Paysannes de France sont groupés en délégations départementales.

Elle a pour ambitions de :

- Faire connaître l'architecture paysanne et les paysages ruraux et mobiliser l'opinion sur ces thèmes.
- Donner des conseils de restauration.
- Obtenir des pouvoirs publics des mesures législatives ou réglementaires nécessaires pour sauvegarder des maisons paysannes.



### **L'association Yser Houck**

Association créée en 1989 qui milite pour la recherche, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine rural de Flandre. Elle mène différentes actions :

- Découverte ou redécouverte de l'architecture traditionnelle et du patrimoine flamand en menant des actions de sensibilisation, en organisant des sorties dans les villages de Flandre.
- Conseils pour la restauration.
- Opérations de démonstration de savoir-faire.



### **L'association Campagnes vivantes**

Association régionale créée en 1995 qui souhaite établir des dialogues constructifs entre les différents occupants et utilisateurs de la campagne. Dans le cadre de son volet patrimoine, elle mène de nombreuses actions de sensibilisation et d'information : forums pour la restauration, découverte du patrimoine, diffusion de documents d'aide à la restauration du patrimoine bâti...

## ■ Les organismes qui peuvent vous aider à établir le programme et le coût des travaux



### **La CAPEB (Confédération des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment)**

Depuis 1946, la CAPEB a pour ambition de rassembler les petites entreprises du bâtiment. C'est un syndicat de professionnels du bâtiment qui assure, notamment, la gestion du Certificat d'Identité Professionnelle « patrimoine » qui qualifie des artisans reconnus dans ce domaine.



### **La FFB (Fédération Française du Bâtiment)**

Elle mène une politique active en faveur du patrimoine pour redynamiser l'activité locale et promouvoir auprès des propriétaires privés les avantages du label fiscal en liaison avec la Fondation du patrimoine. Elle organise des formations "Patrimoine bâti ancien" qui garantissent au client le savoir-faire des entreprises.



### **Les architectes du Patrimoine**

Les architectes du patrimoine regroupent, dans une association, les architectes experts en patrimoine et urbanisme. Ce sont des architectes libéraux, salariés, fonctionnaires, architectes en chef des monuments historiques ou architectes des bâtiments de France. Ce sont les maîtres d'œuvre les mieux placés lorsqu'il s'agit d'une intervention sur un bâtiment d'intérêt architectural.

■ *Les organismes qui peuvent vous apporter un soutien financier*

**La Fondation du Patrimoine**

Créée en 1996, la Fondation du Patrimoine, organisme privé à but non lucratif, vise à promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du Patrimoine non protégé par l'Etat. Elle a été reconnue d'utilité publique.

La Fondation du Patrimoine a la capacité de venir en aide aussi bien aux associations, aux propriétaires privés qu'aux collectivités locales dans leurs efforts pour défendre et valoriser le patrimoine. Pour ce faire, elle dispose d'un certain nombre de moyens légaux et fiscaux.

L'intervention de la Fondation du Patrimoine peut permettre à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier représentatif en matière de patrimoine non protégé au titre des monuments historiques (ni classé, ni inscrit) de bénéficier de déductions fiscales et de subventions complémentaires à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration. Les travaux, en contrepartie des avantages fiscaux, doivent être visibles de la voie publique. Sont seuls concernés les bâtiments appartenant à des particuliers soumis à l'impôt sur le revenu (sont donc exclus les bâtiments propriété des collectivités locales ou d'associations)

Elle verse également des subventions en redistribuant les dons et versements recueillis notamment auprès des collectivités locales, des particuliers et des entreprises.

**Le Conseil Régional**

Au travers des subventions qu'il accorde à différentes structures, le Conseil Régional intervient pour la restauration du patrimoine bâti.

**Le Conseil Général**

Le Département attribue des subventions pour la rénovation du patrimoine au travers d'aides aux équipements d'accueil en milieu rural et d'aides à la décohabitation des jeunes agriculteurs.

Engagé aux côtés de l'Etat dans une démarche d'inventaire, de conservation et de mise en valeur du patrimoine du département, le Conseil Général du Nord organise chaque année un concours départemental de restauration du patrimoine privé. L'objectif est de contribuer à l'embellissement du Nord par la restauration de bâtiments dans le respect des techniques traditionnelles. Ce concours met en lice les propriétaires d'un bâtiment ancien ou remarquable, situé dans le département du Nord (ferme, chaumière, moulin, maison d'habitation, grange ...) Sont éligibles tous les immeubles :

- appartenant à un propriétaire privé.
- situés sur le territoire d'une commune du département du Nord.
- ne bénéficiant d'aucune protection au titre des monuments historiques.
- dont les parties extérieures ont fait l'objet de travaux de restauration engagés depuis moins de deux ans et terminés à la date de dépôt des candidatures.

Nous allons désormais découvrir ou redécouvrir la richesse et la diversité de notre petit patrimoine, grands édifices ou petits éléments qui font partie intégrante de notre paysage.



# Le petit patrimoine lié au quotidien



## ■ *Le four à pain (oven kot)*

Les fours à pain étaient généralement construits contre le pignon de la cuisine (kruis keuken), leur ouverture donnant dans la cuisine. Certains fours à pain étaient installés dans une petite maisonnette construite au fond du jardin par crainte des incendies (fournil). Jusqu'aux années 1950, on fabriquait son pain à la maison, si bien que les fours à pain étaient entretenus. En effet, la température, qui peut atteindre plus de 250°C lors de la cuisson, altère progressivement la maçonnerie. La voûte devait donc être régulièrement reconstruite. Elle doit être la plus basse possible afin de gagner en chaleur. La construction de voûtes plates est périlleuse. Aussi, afin de réaliser cette prouesse technique, on montait un gabarit formé d'un tas de betteraves fourragères et de sable sur lequel on venait maçonner une nouvelle voûte. Il suffisait ensuite de retirer les betteraves ayant perdu un peu de volume après quelques semaines.



Si vous possédez un four à pain, nous ne pouvons que vous conseiller de le conserver et de lui accorder quelques heures par an pour l'entretenir :

- Vérifiez la toiture afin d'éviter les infiltrations d'humidité.
- Entretenez les parties métalliques.
- Ramenez la cheminée.

Si vous souhaitez remettre en état de fonctionnement votre four, nous vous conseillons de pratiquer, au préalable, plusieurs chauffe douces de manière à retirer l'humidité du four. Une chauffe trop intense lors d'une remise en route pourrait être néfaste pour le four. En effet, l'humidité accumulée risque lors d'une chauffe élevée et longue de détériorer la maçonnerie de la voûte.

## ■ *La niche à chien (honde kot)*



Le plus fidèle ami de l'homme a, en Flandre, l'honneur d'avoir une niche construite entièrement en briques.

De plan circulaire, elle est surmontée par une toiture conique réalisée en décalant progressivement chaque tas de briques vers l'intérieur. Le sommet pourra être terminé par une pointe cimentée ou par un petit élément de décoration.

Les dimensions de la niche sont, généralement, d'environ 1,20m de diamètre pour approximativement 1,50m de hauteur. Afin d'obtenir une forme parfaitement circulaire, l'appareillage de briques est réalisé uniquement en boutisses.

L'entrée pour le chien a environ 40cm de hauteur, de quoi assurer un passage aisé pour un chien de taille moyenne. La niche pouvait être accompagnée d'une grille de manière à éviter que les animaux ne divaguent sur la cour. Ce type de niche rencontré fréquemment dans les cours de ferme a très souvent été supprimé car il gênait la circulation des engins agricoles.

Moins spectaculaire, la niche à chien pouvait être constituée d'une ouverture sur le pignon ou la façade d'une étable avec un espace aménagé pour le chien à l'intérieur du bâtiment.

En maintenant ce type d'éléments du petit patrimoine, vous assurez un cachet particulier au lieu. L'entretien consiste uniquement à rejointoyer la maçonnerie si nécessaire.

## ■ Les pigeonniers



La région est réputée pour être la région française des coulonneux. Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les pigeons s'abritaient dans des greniers des habitations, des niches y étant aménagées. Ces abris à pigeons ne sont plus utilisés mais les trous d'envol sont toujours là. Il s'agit simplement de briques manquantes au niveau du grenier. Si ces aménagements ne sont pas très nombreux, on en rencontre pourtant dans chaque village.

Par la suite, les abris des pigeons voyageurs sont devenus des bâtiments plus confortables situés à proximité des demeures. En Flandre, on rencontre le plus souvent des pigeonniers dits "pigeonniers de pieds". On rencontre encore quelques-uns de ces pigeonniers dans les fermes du secteur. Le pigeonnier est très souvent



une solide construction en briques, établi sur un plan quadrangulaire, circulaire ou polygonal. Il forme une tour dont la qualité esthétique et architecturale est parfois très recherchée. Le pigeonnier lié aux dépendances du château d'Esquelbecq constitue une très belle illustration du

travail des artisans pour réaliser ces éléments de notre patrimoine.



## ■ Les éléments de pavement

En Flandre, la pierre fut utilisée avec parcimonie, la Région ne possédant que très peu de carrières. Son utilisation était donc onéreuse car il fallait l'importer. Elle n'a donc eu en Flandre, qu'un rôle mineur, le champ était donc libre pour la brique qui fut le matériau roi sur notre secteur. Toutefois, les pierres de Cassel ou les pavés ont pendant longtemps été employés pour permettre aux flamands de circuler.

### **Les pierres de pas (stap steen)**

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le seul moyen pour les piétons de circuler en hiver était de sauter pas à pas sur des blocs en grès de Cassel disposés sur le côté de chaque chemin.

Ces pierres de pas (stap steen) étaient placées sur les bords à cinquante centimètres les unes des autres. On retrouve encore ces pierres sur quelques petits chemins de la campagne flamande.



## Le petit patrimoine lié au quotidien (suite)

### Les pavés

Les pavés ont, quant à eux, été employés pour palier aux difficultés d'emploi des autres matériaux tels que le macadam sur des sols aussi peu stables et sujets à des variations d'humidité incessantes. Ces derniers font encore aujourd'hui le charme de certains chemins ou grand'places comme celle de Cassel.



### Les trottoirs en briques

Dans nos régions pluvieuses et argileuses, les trottoirs étaient une nécessité si l'on voulait marcher hors de la boue. Dès que la brique fut démocratisée en Flandre, on fit des trottoirs de briques. Poser des trottoirs était d'autant plus tentant que lors de la cuisson des briques, il en avait toujours une certaine quantité inutilisable pour la construction. Ces briques "brûlées", appelées communément des "roches", étaient déformées mais extrêmement dures, elles ne se brisaient pas sous les roues des chariots. Bientôt devant chaque maison, il y eut un trottoir.

Selon l'importance de la propriété, le pavement pouvait constituer un recouvrement important ou correspondre à un simple trottoir bordant l'habitation. Les briques des trottoirs étaient toujours disposées "à champ", elles étaient ainsi plus résistantes que si elles avaient été posées à plat. Le milieu du trottoir est légèrement bombé afin de permettre un meilleur écoulement des eaux sur les côtés.

Les briques étaient simplement posées bien jointives sur une terre damée parfois sur un lit de sable. On balayait ensuite du sable ou une fine poussière de terre entre les briques. Ces dernières étaient toujours croisées, comme pour la construction d'un mur.

Aujourd'hui, les trottoirs en briques sont délaissés, démontés ou plus souvent recouverts de béton.

Pour refaire des trottoirs en briques, on peut le faire à l'ancienne sur un lit de sable ou employer une autre technique ; si on désire un trottoir qui ne se déforme pas et que l'on ne veut pas désherber entre les briques, on emploie cette technique : sur la terre damée, on verse une épaisseur de 8 à 10cm de béton sec (1/4 de ciment, 3/4 de sable, sans eau.) Ce béton bien compact durcira peu à peu grâce à l'humidité du sol qui remontera

par capillarité. Au fur et à mesure de la pose de ce béton, on dispose les briques sur 1 ou 2cm de ciment mouillé cette fois, et on rajoute ce même ciment entre les briques.



### ■ Les murets

En Flandre, le mur et le muret se rencontrent fréquemment, aussi bien en ville qu'en campagne, pour délimiter un terrain, un jardin. La brique est le matériau employé pour les construire. Les briques sont montées en alternance afin de permettre une meilleure assise. Le faîte du muret est réalisé en posant des briques à champ ou en chapeau, le mieux étant encore de disposer des briques triangulaires qui étaient jadis spécialement fabriquées pour cet usage. On dit alors que le mur est chapeauté.

Si vous souhaitez construire ou restaurer un muret, préférer un muret en briques, évitez l'utilisation des murs en parpaings, même peints ou en pavés.

## ■ *Les grilles d'entrée et les pilastres*

Barrières ou grilles représentent des éléments importants car elles sont un peu les ambassadrices de la maison et du propriétaire des lieux. Elles marquent la limite entre le domaine public et le domaine privé.

Les grilles sont utilisées depuis longtemps en Flandre, le plus souvent surplombant un petit muret de briques. Peintes de différentes couleurs, elles contribuent à égayer le centre des villages et des bourgs.

Les grilles étaient soit fixées à un pilier de maçonnerie, soit à un montant en fer, comme la grille elle-même. Les piliers s'achèvent souvent en pyramide, constituée de briques posées à plat. Parfois ils sont couverts d'une pierre plate qui dépasse légèrement de la maçonnerie.

La grille peut devenir le support de plantes qui invitent par leurs parfums les visiteurs à pénétrer dans la demeure.

Quelques recommandations pour restaurer ou implanter une grille :

- Les ouvrages en fer forgé coûtent très chers, il faut donc, encore plus que pour d'autres matériaux, les entretenir, d'autant plus que le fer forgé craint la rouille.
- Si vous devez acheter une grille, préférer la simplicité, éviter les surcharges, fleurs de Lys...
- Osez les couleurs, en tenant compte des couleurs des huisseries (bleu, vert flamand...).



## ■ *Le "micro" patrimoine*

Bien des éléments peuvent être considérés comme faisant partie de notre petit patrimoine. Ces éléments sont intégrés à une construction plus importante qui, elle-même, peut vous paraître anodine. Ces éléments peuvent être un simple gratte-pieds, un anneau d'attache pour chevaux ou un chasse roue à l'entrée d'une porte cochère. Maintenus en place, ces éléments du micro patrimoine, témoignent à eux-seuls des modes de vie de nos aïeux.



# Le petit patrimoine lié aux activités agricoles



## ■ La grange (scheure)

Il y a peu de temps encore, chaque corps de ferme avait sa grange, qui en était le bâtiment le plus important. Beaucoup de maisons d'ouvriers et d'artisans étaient, elles aussi, prolongées par une petite grange. Comme son nom l'indique la grange servait à engranger les récoltes : céréales, lin, colza, foin.

Quelle que soit sa taille, la grange était conçue sur le même principe : des surfaces de stockage des récoltes (n'tess) de chaque côté d'une aire à battre (scheure vloer). Dans les fermes, la règle était de bâtir la grange à l'ouest, elle protégeait ainsi de toute sa masse la cour et les étables du vent d'ouest.

Afin de permettre de rentrer les chariots remplis de bottes et pour pouvoir les décharger sur place, 2 portes (scheure poort) très hautes (environ 4 mètres de hauteur) étaient installées à l'endroit des aires de battage. Pour que les hommes puissent entrer dans les granges sans devoir ouvrir sans arrêt les grandes portes, on perceait dans l'une d'elles une petite porte (deur). Celle-ci affaiblissait la grande porte, on la concevait donc la plus petite possible. Cette porte devait permettre à un homme chargé d'un sac de grain de passer, elle devait donc avoir une hauteur minimale, de l'ordre de 1,50 à 1,60 m et une largeur de l'ordre de 60 cm.

Entre les portes, se trouvait l'aire de battage. De chaque côté de l'aire, on entreposait les bottes à la moisson. Sur le sol, une bonne épaisseur d'ancienne paille absorbait l'humidité qui remontait de terre puis les bottes étaient déposées jusqu'à toucher la faîte du toit.

Les grandes granges avaient jusqu'à 8 m de hauteur et parfois jusqu'à 40 m de longueur et 5 à 6 m de large. Beaucoup de granges étaient entièrement en bois avec uniquement un soubassement en briques d'une hauteur de 0,8 à 1 m. Il s'agissait d'une simple cage en bois avec colombage semblable à celui des murs en torchis mais souvent le torchis était remplacé par un simple bardage en planches à clin. Les pignons avaient toujours vers le sommet un ou deux trous généralement circulaires : des trous de hibou (uylengat). Ils laissaient pénétrer les oiseaux de nuit qui débarrassaient les granges de quantités de rongeurs.

Ces éléments de notre patrimoine ont en grande partie disparus de nos paysages, devenus obsolètes face à la modernisation des structures agricoles.

Si vous en possédez une, l'essentiel est de la maintenir hors d'eau et d'éviter que le vent ne s'engouffre et ne soulève la toiture, en remplaçant les tuiles manquantes.

## ■ Le chartil (wagen kot)

Les chariots en bois représentaient jadis un investissement lourd pour l'agriculteur. Les protéger de l'humidité était primordial et garantissait leur pérennité. Des bâtiments étaient ainsi spécialement aménagés pour entreposer les chariots.

Ces wagen kot étaient parfois simplement l'extrémité d'une grange et donc intégré dans un bâtiment plus vaste. Ils avaient la particularité d'être fermés aux 2 extrémités par des portes à claire voies qui laissaient circuler l'air et asséchaient les lieux, évitant à la moisissure et à la pourriture de détériorer le chariot. Ces rangements relativement bas étaient surmontés d'un grenier à foin.

Parfois ces wagen kot étaient des bâtiments isolés situés dans un coin de la ferme ou même derrière la ferme dans la pâture manoir. Tous avaient deux points communs : une remise bien aérée grâce à des portes à claire voies, un grenier à foin sous le toit, qui était toujours très haut, très pentu, étant couvert de chaume.



### ■ *La barrière tournante (draai bailleuw)*

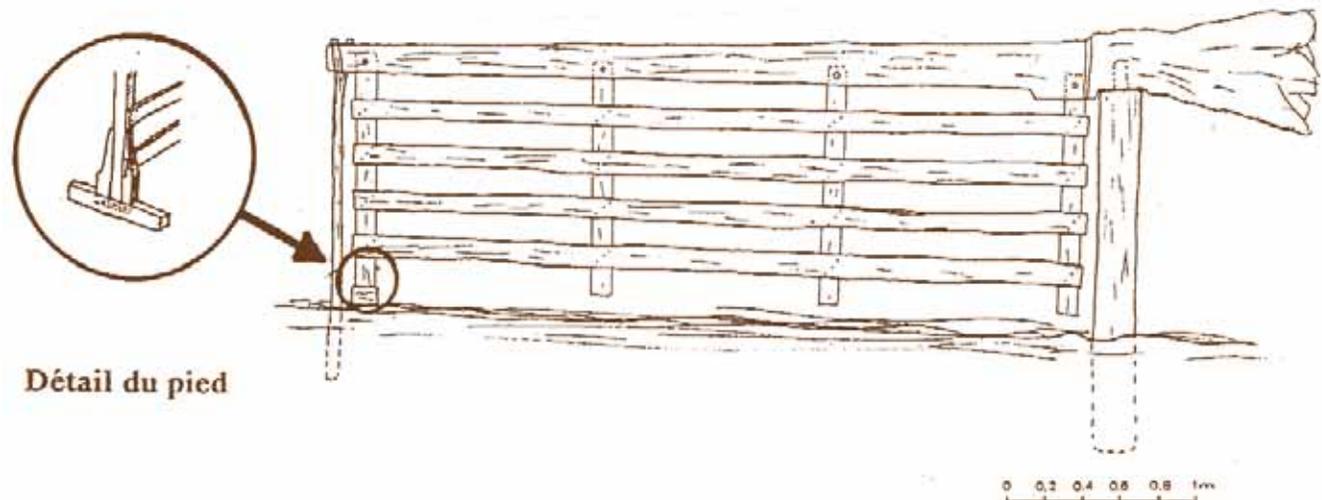
La barrière en bois traditionnelle des Flandres fait partie de notre paysage. Son modèle strictement localisé à la Flandre est cependant reconnu comme étant très perfectionné par rapport aux autres types de barrières traditionnelles.

Pour construire ce type de barrière, il fallait une région riche en grands arbres, la pièce maîtresse étant un chêne d'une cinquantaine d'années. Nos pâtures du Houtland étaient heureusement riches en beaux arbres.

Ces barrières ont été façonnées jusque dans les années 1940, leur construction était, en général, l'œuvre de charrons. Bien souvent l'arbre choisi provenait de la pâture même du cultivateur qui passait commande.

Le premier travail était de déterrer l'arbre : on se mettait à plusieurs pour creuser une large tranchée autour de l'arbre, coupant les racines secondaires et dégageant soigneusement le pivot qui resterait sur la barrière. L'abattage était effectué en hiver puis l'arbre dégagé de ses branches devait ensuite sécher au minimum deux ans avant d'être travaillé. Si le pivot qui sert de contre poids restait à l'état brut, le tronc, quant à lui, était taillé au carré.

La dimension de ces barrières varie peu. Elles sont relativement grandes puisque, ouvertes, elles libèrent un passage de près de 4 mètres. La barrière tourne sur un piquet de 20 cm de diamètre solidement fiché en terre. Il s'agissait aussi d'un tronc de chêne fort solide. Lorsqu'elle est fermée, l'autre extrémité de la barrière est calée sur une fourche en bois. La barrière ne repose à terre que sur un pied renforcé et solidement chevillé au dernier montant. Bien positionnées, les draai bailleuw s'ouvrent facilement, sans effort. La construction de ces barrières exige un travail important et du bois de qualité. Elles peuvent alors durer un demi-siècle voire 100 ans.



# Le petit patrimoine lié à l'eau



*La Flandre argileuse est un pays humide mais qui manqua longtemps d'eau. Ici pas de grandes rivières, si peu de sources, une nappe phréatique peu importante et difficilement accessible. Les flamands ont donc du mettre en place des moyens afin de pouvoir accéder à l'eau. Si la mare est restée pendant longtemps la principale source pour se procurer de l'eau, les flamands ont cherché d'autres moyens pour pourvoir leurs besoins pour des raisons à la fois pratique et de salubrité. La mare était le réservoir d'eau le plus commode et le plus usité. Le bétail s'y abreuvaient, mais les hommes l'utilisaient aussi en toute occasion : nettoyages, voire pour la cuisson des aliments*

## ■ Les citernes

L'eau combinée aux terres argileuses fut de tout temps un problème pour la Flandre : problème d'eau stagnante en surface, absence de nappe phréatique et de sources. Avant l'arrivée de l'eau potable il y a moins d'un siècle, il n'était pas rare que les ménagères aillent chercher leur eau dans une mare voisine de la maison. L'installation de gouttières sur les habitations permit également de stocker des eaux de pluie dans des tonneaux au pied des gouttières ou dans des citernes enterrées.

L'installation de citernes nécessitait un travail important et avait un coût non négligeable, aussi, bien des maisons modestes en étaient dépourvues.

La citerne était située sous la demeure, sous la cuisine en fait puisque c'est là que l'on utilisait l'eau.

Généralement les citernes étaient peu profondes, de l'ordre du mètre cinquante et étaient voûtées en plein cintre. Comme les caves, ces voûtes étaient en briques soigneusement liées au mortier de chaux.



## ■ Les puits

Les puits ne doivent pas forcément être profonds pour contenir de l'eau. Le puit doit atteindre la nappe phréatique. En Flandre, l'argile essentiellement imperméable ne renferme que peu d'eau, mais notre sous-sol contient beaucoup de veines plus ou moins sablonneuses qui, elles, peuvent contenir beaucoup d'eau. L'idéal, cependant, pour avoir une eau abondante est de creuser jusqu'à la craie qui peut être relativement profonde.

## ■ Les mares

Si les mares ne peuvent pas être considérées comme du petit patrimoine bâti, elles n'en demeurent pas moins des éléments incontournables de notre paysage et de notre patrimoine. Les mares étaient l'objet de soins attentifs de la part de nos ancêtres. Lorsqu'elles étaient situées dans l'enceinte de la ferme, elles avaient leurs bords retenus par des murets de briques, un trottoir qu'empruntaient les animaux pour boire descendait en pente dans l'eau.

## ■ Les ponts et éclusettes

Ponts et éclusettes sont des éléments typiques de la Flandre maritime qui est quadrillée par de nombreux canaux et watergangs. Les ponts servent également chez nous à franchir les importantes douves qui entouraient certaines fermes, presbytères ou manoirs. Ces ponts de bois ont été remplacés par des ponts de briques. Les maçons devaient parfaitement maîtriser l'art de l'assemblage des briques pour réaliser les arches. Les éclusettes quant à elles servent à réguler le niveau de l'eau dans les innombrables watergangs.



# Le petit patrimoine religieux



## ■ Les chapelles

### Origine des chapelles

Les chapelles marquent les paysages de Flandre depuis des siècles, elles en sont des ornements caractéristiques. Les chapelles que nous connaissons datent pour la plupart du XIX<sup>e</sup> siècle parfois du XVIII<sup>e</sup> et très rarement du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'histoire des chapelles de Flandre est sans doute aussi ancienne que la religion catholique dans la région. Le culte des chapelles semble dériver d'anciennes pratiques païennes. Ainsi les lieux de culte païens furent reconvertis. On érigea des chapelles près des sources ou des arbres sacrés. La multitude des lieux sacrés explique sans doute la quantité de chapelles que l'on trouve encore aujourd'hui en Flandre.

L'habitude d'ériger dans la campagne des lieux de vénération s'est perpétuée jusqu'à nos jours, comme s'est perpétuée la tradition de mettre nos foyers sous la protection de Dieu ou de ses intercedants en plaçant une statue dans une niche sur le pignon de la maison ou des étables.

### Caractéristiques générales des édifices

Nos chapelles de Flandre ressemblent à des maisons miniatures. Elles sont construites selon les mêmes techniques, avec les mêmes matériaux. Leur surface dépasse rarement les 6 m<sup>2</sup>, mais on y trouve les caractéristiques des bâtiments les plus soignés : murs de briques assemblées à l'anglo-flamande, frise en briques au haut du mur, parfois des motifs en briques de couleurs différentes (rouges et jaunes), pignons dotés de wambergues. Toutefois, la chapelle Sainte Mildrède de Millam a des proportions qui rappellent plus celles d'une petite église.

Etant donnée la petite dimension des murs, on n'y trouve pas ou peu d'ouvertures, tout au plus deux petites fenêtres latérales. L'ouverture de la porte est, elle, d'une taille habituelle si ce n'est qu'elle est souvent relativement basse, obligeant le visiteur à se pencher lorsqu'il veut la franchir. Cette ouverture est couramment en retrait du



pignon qui forme de ce fait comme un auvent protégeant la porte mais aussi le pèlerin de la pluie.

La porte de la chapelle est toujours composée d'une partie basse, pleine percée d'une fente qui permet de glisser des pièces de monnaies en offrande. La moitié haute est à claire-voie, formée de solides barreaux de bois ou de grilles en fer forgé. La chapelle possède un certain nombre d'éléments qui lui donnent son caractère religieux. On trouve toujours sur le pignon avant une croix en fer forgé au sommet ainsi qu'une épitaphe qui rappelle à qui la chapelle est dédiée, une phrase de vénération ou le nom du fondateur.

## Le petit patrimoine religieux (suite)

### ■ Les chapelles d'arbres (boom-kappellen)



Les chapelles se présentent sous la forme d'une petite niche fixée sur un arbre, quasiment toujours dédiée à la vierge ou exceptionnellement à une sainte (Sainte Thérèse par exemple.)

Ces boom-kappellen rappellent les pratiques païennes et le culte que nos ancêtres rendaient à la forêt.

Ces petites chapelles sont ordinairement apposées au tronc d'un tilleul, sa longévité et sa majesté en font un arbre souvent vénéré. Mais d'autres arbres nobles sont naturellement porteurs de vénération notamment les chênes. Depuis quelques siècles, les marronniers sont souvent choisis pour porter les niches. Toutefois, le tilleul reste l'essence privilégiée pour encadrer nos chapelles.



### ■ Les calvaires



En parcourant la campagne, on rencontre de nombreuses croix ou calvaires. Ces édifices dressés sur la voie publique représentent la scène de la crucifixion de Jésus. La croix est un signe de protection très représenté du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. On peut distinguer deux types de croix. Nous avons, d'une part, les croix dûes à une volonté des communautés et d'autre part celles érigées par des familles. Les premières agrémentent les bourgs et les hameaux qui symbolisent l'acte de foi de la communauté. On les rencontre souvent aux carrefours, elles guident le voyageur et le protègent de l'inconnu et des mauvaises rencontres. Elles sont parfois un lieu de pèlerinage. Toutes les croix ne sont pas dûes à la volonté des communautés, nombreuses sont celles qui ont été érigées à la suite d'initiatives privées, souvent par des familles aisées. On voulait à la fois affirmer sa foi et protéger les siens.

La Flandre recèle également quelques petits édifices qui évoquent la grotte miraculeuse de Lourdes formée d'une statue de l'Immaculée conception placée dans une niche, laquelle est disposée dans un rocher artificiel.

### ■ Quelques recommandations pour la restauration des édifices religieux

Comme pour tout autre bâtiment, la première phase de la restauration commence par l'observation : environnement, matériaux, mobilier, environnement immédiat et recherches documentaires. Le but est de se faire une idée la plus précise possible de la physionomie de la chapelle lors de sa construction, savoir si elle a connu des transformations et d'éviter les erreurs et les interventions irréversibles.

Ensuite, les travaux doivent se limiter au strict minimum, avec si possible, les techniques et les matériaux originaux.

Les outils modernes comme les compresseurs ou la technique du sablage sont à employer avec extrême précaution. En fait, ils ne devraient jamais être employés pour les restaurations. Ces techniques enlèvent la couche de protection qui s'est formée avec le temps sur la brique. L'idéal est donc de frotter les briques avec une brosse dure non métallique et de les laver à l'eau.

L'Association Régionale pour l'Aide à la Restauration des Chapelles et Oratoires (ARARCO), créée en 1987, œuvre pour la sauvegarde et la mise en valeur de ces édifices. Elle pourra vous apporter de nombreux conseils.

## ■ *A découvrir : guide des jardins*

Le jardin traditionnel représente lui aussi un espace de notre patrimoine qu'il est important de conserver. L'agencement du jardin, les plantes et essences qui le constituent, mais également le portail, les allées sont autant d'éléments qui font le paysage de notre Flandre. Ce thème ne sera pas abordé dans ce document mais sera développé dans un prochain guide qui traitera exclusivement du jardin en Flandre.

## ■ *Adresses utiles*

- **AGUR (Agence d'Urbanisme et de développement de la région Flandre - Dunkerque) :**  
38 quai des Hollandais - 59140 Dunkerque - Tél. : 03 28 58 06 30
- **ARARCO (Association Régionale pour l'Aide à la Restauration des Chapelles et des Oratoires) :**  
BP 318 - 59026 Lille Cedex - Tél. : 03 20 55 20 28
- **Campagnes Vivantes**  
Cité de l'agriculture - 54/56 avenue Roger Salengro  
62054 Saint Laurent Blangy Cedex - Tél. : 03 21 60 57 18
- **CAPEB (Confédération des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment)**  
112 rue Gustave Dubled - 59170 Croix - Tél. : 03 28 99 70 70
- **CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement)**  
98 rue des stations - 59000 Lille - Tél. : 03 20 57 67 67
- **Conseil Régional**  
Hôtel de Région - Centre Rihour - 59555 Lille Cedex  
Tél. : 03 28 82 82 82
- **Conseil Général**  
Hôtel du Département - 51, rue Gustave Delory  
59047 Lille Cedex - 03 20 63 59 59
- **FFB (Fédération Française du Bâtiment)**  
270 boulevard Georges Clémenceau  
59707 Marcq en Baroeul - Tél. : 03 28 72 87 14
- **Fondation du Patrimoine**  
Cité des entreprises - 40 rue Eugène Jacquet  
59702 Marcq en Baroeul - Tél. : 03 20 99 45 10
- **Les architectes du Patrimoine**  
Palais de Chaillot - 1 place du Trocadéro - 75116 Paris  
Tél. : 01 56 58 00 75
- **Maisons Paysannes de France**  
La Mairie de Volckerinckhove - 59470 Volckerinckhove  
Tél. : 03 28 62 07 73
- **Yser Houck**  
Rue de l'ancienne gare - 59470 Volckerinckhove  
Tél. : 03 28 62 07 73

## ■ *Bibliographie*

ARARCO, Novembre 2003, n°135 Chapelles, spécial restauration, Lille, 20p.

Campagnes vivantes-CAPEB, Guide d'orientation pour la restauration du patrimoine bâti dans le Nord-Pas-de-Calais, 25p.

Campagnes vivantes-Maisons paysannes de France, 2005, Trucs et astuces pour réussir un projet de restauration du patrimoine rural bâti dans le Nord-Pas-de-Calais

Dezitter J., Les chapelles rustiques de Flandre, Lille, 177p.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, 2003, Guide technique, le patrimoine rural bâti des caps et Marais d'Opale, 68p.

Teneur M., Patrimoine rural et métiers traditionnels du Nord de la France, La renaissance du livre, 165p.

Yser Houck, 1994, L'architecture rurale du Houtland. Jardin flamand, Edition spéciale, 80p.

Yser Houck, 1997, Les chapelles de Flandre, hier, aujourd'hui, demain, Edition spéciale, 28p.

Le Pays des Moulins de Flandre remercie les organismes suivants pour leur aide à la rédaction de ce fascicule.

- AGUR : Agence d'Urbanisme et de développement de la région Flandre - Dunkerque
- Campagnes Vivantes
- Chambre d'Agriculture du Nord
- Fondation du Patrimoine
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Province de Flandre Occidentale (Belgique)
- Yser Houck



*C*  
Caractéristiques Architecturales du petit Patrimoine  
& manière de le restaurer